



## LA DÉMOCRATIE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE : HÉRITAGE ET/OU PROJET

Jean-Louis Roy

La gouvernance politique de l'humanité est une entreprise considérable qui sollicite le concours de millions de personnes quotidiennement. Cette grande constellation du vivre ensemble nous est donné comme un **héritage** et comme un **projet**. Dans le temps long, l'humanité s'est structurée en formant **196 pays** dont 192 sont membres des Nations Unies. Chacun de ces pays dispose d'une gouvernance politique spécifique, de textes constitutionnels et juridiques, d'institutions, de mécanismes et de procédures qui reflètent leur histoire, leurs composantes religieuses, ethniques, culturelles ou linguistiques.

Près du quart de ces pays sont des fédérations constituées de **multiples provinces, États ou régions** disposant, chacun, d'une gouvernance politique, de textes délimitant leurs responsabilités, d'institutions, de mécanismes et de procédures. Combien de régions, de provinces ou d'états fédérés dans le monde? Bien malin qui pourrait l'établir avec précision, **quelques milliers ou davantage**. Elles sont plusieurs centaines pour la Chine, l'Inde, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Indonésie, le Brésil et le Nigéria.

Enfin, la gestion politique du monde s'accomplit aussi au niveau local, celui des **villes et des villages** disposant, chacun, d'une gestion politique, de textes déterminant leurs responsabilités, d'institutions, de mécanismes et de procédures : 935 000 pour la Chine, 640 000 pour l'Inde, 250 000 pour l'Union européenne...sans doute entre trois millions et trois millions et demi pour l'ensemble de la planète.

L'inventaire des organisations et institutions régionales ou internationales qui regroupent ces divers niveaux de gouvernements fait apparaître des centaines de lieux où s'exerce aussi la gouvernance politique du monde. Le système onusien appartient à cette catégorie, mais aussi les unions continentales ou régionales, telles notamment l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous héritons de cet ensemble de structures, d'institutions, de symboles et de procédures sans le réaliser vraiment tant cette immense architecture nous semble aller de soi. Elle apparaît comme un écosystème politique global qui rythme la vie des hommes, des collectivités, des régions et des nations du monde.

L'écosystème politique que nous venons de décrire appartient à un ensemble plus vaste qui **est aujourd'hui dans un état de fluctuation majeure**.



### 1990-2015 : L'ÉMERGENCE DE LA TOTALITÉ

Durant cette période, la lutte entre deux conceptions du monde opposant le socialisme scientifique incarné par l'Union soviétique et le libéralisme économique incarné par les États-Unis d'Amérique est arrivée à son terme. La première puissance socialiste s'est alors effondrée. Il y eut alors passage d'un état du monde à un autre. Ce passage peut être résumé comme suit :

- **modification profonde des interactions entre l'ensemble des pays du monde.** En effet, l'implosion de l'Union soviétique a provoqué le ralliement quasi universel à l'économie de marché, y compris de ses plus ardents adversaires. L'économie mondiale subit alors une transformation radicale.

- **déplacement massif de l'investissement direct étranger vers l'Est du monde** et notamment en direction de la Chine.

- **délocalisation des entreprises du Nord, y compris une part considérable de leurs installations et équipes de recherche** vers l'Est et le Sud de la planète.

L'OCDE a qualifié ces mouvements de « **BASCULEMENT DE LA RICHESSE.**» En effet, **les capacités qui ont permis à l'Occident de dominer la planète, depuis cinq siècles, ne sont plus sa propriété exclusive.** Elles sont progressivement maîtrisées par l'ensemble de l'humanité : de la Chine au Brésil, de la Turquie à l'Inde, du Mexique à l'Indonésie, de l'Afrique du Sud au Vietnam.

**Ce passage a provoqué une augmentation continue de la demande en ressources naturelles par les nouvelles puissances, une révision des circuits mondiaux d'approvisionnement et de nouvelles interactions entre l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique devenues des viviers essentiels.**

Ce basculement de la richesse a coïncidé avec **l'émergence de l'ère numérique et son déploiement universel.** Deux milliards sept cent millions de personnes sont devenues internautes depuis vingt-cinq ans, et elles sont rejointes mensuellement par plus de vingt millions d'autres. En 2020, elles seront cinq milliards à habiter la planète numérique, sept milliards en 2050.

On ne peut plus penser le monde hors ce système nerveux technologique global qui a tout envahi : la culture et le divertissement, l'information et la connaissance, le commerce et les services, la justice et le crime, les relations humaines personnelles et sociales. La spécificité de cette révolution est d'avoir insufflé simultanément cette énergie dans la quasi-totalité des régions du monde.



## La démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : héritage et/ou projet

Conférence de Jean-Louis Roy, diplomate, écrivain, journaliste et universitaire



**Le déploiement de l'ère numérique marque un passage d'un état du monde à un autre et inaugure une civilisation de l'interaction humaine inconnue de toutes les générations qui nous ont précédés.**

Enfin, la tenue, dans les années 1990, d'une série de Sommets mondiaux appartient, me semble-t-il, aux changements majeurs amorcés ou accomplis ce dernier quart de siècle. Convoquées par les Nations-Unies alors dirigé par le Secrétaire général Boutros-Boutros Ghali, ces conférences réunissant tous les gouvernements du monde abordèrent la quasi-totalité des défis et enjeux mondiaux – Sommet de la planète terre sur l'environnement et le développement durable à Rio en 1992; Conférence mondiale sur la population et le développement au Caire; Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, ces trois conférences réunies en 1995; Conférence mondiale pour l'alimentation à Rome et Conférence des Nations Unies sur l'Habitat à Istanbul, ces deux conférences réunies en 1996.

### 2015-2040 : LE MONDE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Dans cette période, **deux milliards deux cents millions de personnes naîtront sur les continents africain et asiatique** portant la population mondiale à neuf milliards de personnes. 78,9% de la population vivra en Asie (55,3%) et en Afrique (23,6%) dans l'ancien Sud comparativement à 65% un siècle plus tôt; 20,5% vivra dans les Amériques et en Europe, fédération de Russie comprise (7,7%) comparativement à 30% un siècle plus tôt.

En 2040, plus des deux tiers de la population mondiale vivra dans les villes dont la population aura doublé par rapport à aujourd'hui.

Il est raisonnable de penser que les changements suivants vont dominer la période.

- L'inversion des rapports économiques en faveur de l'Est et du Sud du monde va s'affermir affectant les systèmes d'approvisionnement et de production, les volumes et les contenus de la consommation et, en conséquence, la destination du commerce mondial. Elle affectera aussi la recherche, ses contenus et ses volumes.

- La montée de la classe moyenne asiatique qui pourrait compter, au milieu du siècle, trois milliards quatre cent millions de personnes, le plus important marché solvable de la planète et le plus important marché solvable de l'histoire. Spectaculaire, cette croissance du marché solvable asiatique coïncidera avec la contraction de celui de la zone atlantique, États-Unis et Union européenne.



## La démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : héritage et/ou projet

Conférence de Jean-Louis Roy, diplomate, écrivain, journaliste et universitaire



- **la surface occupée par le réseau des réseaux** va s'accroître considérablement. En effet, les taux de pénétration sont très contrastés d'une région à l'autre du monde : 16% en Afrique; 27,5% en Asie (Chine 42,3%- Inde, 12,6%), 40% au Moyen-Orient; 43% en Amérique latine; 63% en Europe et 79% en Amérique du Nord.

De plus, les systèmes intelligents vont encadrer de plus en plus les formats de nos activités et nos relations avec une population de robots seront en croissance continue.

Enfin, **la question environnementale** occupera de plus en plus l'avant-scène de la préoccupation et de l'actualité nationale internationale. Scientifiques ou politiques, les climato-sceptiques sont en perte de vitesse tant la succession d'ouragans, d'inondations, de sécheresses et d'incendies et les niveaux de pollution inquiètent et confirment les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport de septembre 2013.

### QUELLE GOUVERNANCE POUR CETTE TOTALITÉ

Plusieurs mouvements vont marquer l'évolution de la gouvernance au niveau national, régional et international, de sa ou ses conceptions et de ses mutations dans l'avenir prévisible, disons à l'horizon 2025-2030.

**Premièrement**, la puissance va continuer à s'éloigner des rives de l'Atlantique qu'elle occupe depuis quatre siècles pour rejoindre celle du Pacifique : la puissance économique, la puissance politique et la puissance militaire. En conséquence, deux grands blocs vont se tenir face à face, l'un sous influence américaine et l'autre sous influence chinoise offrant l'un et l'autre un modèle de gouvernance.

**Deuxièmement**, La carte numérique du monde va connaître de multiples mutations, toutes plus spectaculaires les unes que les autres et l'aménagement de la cohabitation entre le réel et le virtuel, occuper une place considérable dans l'agenda des pays, des institutions régionales et internationales.

**Troisièmement**, nous allons assister au **transfert de l'ensemble des outils de la gouvernance dans l'espace virtuel, y compris** le droit dans ses différentes dimensions, civile et judiciaire, national et international, privé et public, ainsi que le droit international des droits de l'homme. **De plus, la gouvernance d'Internet est appelée à des mutations radicales.** À ce jour, cette gouvernance est, pour l'essentiel, américaine même si elle a été élargie récemment. Qu'en sera-t-il quand l'humanité numérique aura fait le plein en Asie, en Afrique et en Amérique latine et sera devenue très massivement majoritaire hors de l'Occident (des États-Unis)? Qu'en sera-t-il quand la Chine sera la première puissance digitale du monde?



## **La démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : héritage et/ou projet**

Conférence de Jean-Louis Roy, diplomate, écrivain, journaliste et universitaire



Un constat d'ensemble se dégage des mutations du monde que nous venons d'exposer. D'une part, l'Occident a perdu sa capacité historique de définir l'ensemble des normes présidant à la gouvernance des États et de la communauté internationale. Il a aussi perdu sa capacité de contrôler les institutions internationales qui ont présidé aux affaires du monde depuis la seconde guerre mondiale et notamment les institutions de la famille des Nations Unies et de Breton Woods. D'autre part, les nouvelles puissances n'ont pas encore arrêté un corps de doctrine concernant la gouvernance des États et de la communauté internationale susceptible d'alimenter la grande négociation à venir relative à ces normes et à ces institutions.

Nous vivons présentement une période dangereuse où les normes actuelles perdent de leur force sans être remplacées par d'autres, où les institutions existantes perdent de leur autorité sans être remplacées par d'autres.

Certaines tendances dans les interventions des uns et des autres nous permettent cependant de dégager certaines des questions litigieuses qui seront au cœur de la grande négociation à venir :

– **la limite ou non de la souveraineté des États; l'interprétation de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la recherche des équilibres souhaitables entre droits et responsabilités; la mission de l'État au regard de l'économie, du social et du culturel; prise en compte des meilleures pratiques d'où qu'elles viennent; la réforme des institutions internationales dans le sens de leur démocratisation; l'équité dans la négociation internationale.**

Sous ces têtes de chapitre se dissimule la quasi-totalité du droit public et privé, civil et criminel, national et international comprenant le droit international des droits de l'homme sans oublier la migration de ces droits du monde réel au monde virtuel.